



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Communiqué de presse Stabilité des résultats aux examens de l'enseignement agricole Bourgogne-Franche-Comté Session de juin 2018

En Bourgogne-Franche-Comté, **5 333** candidats se sont présentés aux examens de l'enseignement agricole, soit 260 candidats en moins qu'à la session 2017.

Parmi eux, **4 576** candidats, soit **85,8%** ont été admis à la session de juin 2018, un très bon taux de réussite semblable à celui du national.

Les résultats régionaux par filière sont comparables aux résultats nationaux : légèrement inférieurs (-1 point) pour le **BEPA**, identiques pour le **Baccalauréat professionnel** et le **CAP Agricole**, supérieurs (+1 point) pour le **Baccalauréat Technologique Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant** et très supérieurs (+4 points) pour le **BTSA**.

Résultats par diplôme

Diplôme	Nombre inscrits	Nombre présents	Nombre admis	Taux de réussite BFC	Taux de réussite national
CAPA*	406	366	352	96%	96%
BEPA	1701	1639	1464	89%	90%
BAC PRO	1845	1788	1496	84%	84%
BAC TECHNO	420	413	377	91%	90%
BTSA	1178	1127	887	79%	75%
TOTAL	5550	5333	4576	85,8%	85,9%

* sauf CAPA évalués par UC (unités capitalisables).

NB : ces résultats intègrent aussi les candidats par correspondance et isolés ainsi que ceux des EREA (établissements régionaux d'enseignement adapté).

Les résultats au **baccalauréat général scientifique (Bac S)**, spécialité « Ecologie Agronomie et Territoires », préparé dans sept lycées agricoles publics, sont satisfaisants bien qu'en léger retrait au regard des résultats nationaux.

Vincent FAVRICHON, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne - Franche - Comté, recteur de l'enseignement agricole, adresse toutes ses félicitations aux jeunes diplômés et ses vœux de réussite pour leurs projets professionnels ou pour leur poursuite d'études.

Il remercie également particulièrement tous les personnels des établissements de l'enseignement agricole, les équipes de la DRAAF en charge des examens ainsi que les professionnels qui ont participé aux épreuves et à leur organisation.